

15.9.1942.

Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Problème de l'hospitalisation des enfants de Juifs apatrides déportés par le Gouvernement français.

Le Dr Rothmund vient de me mettre au courant d'un projet alternatif conçu par le Col. Remund qui consisterait à recueillir, en Suisse, 500 enfants juifs avec l'idée de les absorber ou à hospitaliser temporairement, également en Suisse, quelques milliers d'enfants que les Etats-Unis d'Amérique auront acceptés comme immigrants.

Le Dr Rothmund préfère le deuxième terme de l'alternative, à condition que la garantie d'immigration soit formelle. En effet, même pour un petit nombre, le problème de l'assimilation sociale et professionnelle est, paraît-il, fort difficile à résoudre.

Le Dr Rothmund a soumis ce qui précède à M. le Conseiller fédéral von Steiger.

Ainsi qu'on peut aisément le concevoir, le Dr Rothmund est porté à favoriser les solutions libérales en faveur des enfants juifs pour pouvoir insister avec plus de fermeté sur les mesures de frontière. J'ai fait observer au Dr Rothmund que les aspects "Police des étrangers" et "opinion publique suisse" ne devaient pas faire perdre de vue le côté politique du problème, ajoutant que je supposais que M. de Steiger se mettrait en rapport avec le Chef du Département politique fédéral.

En ce qui concerne le rapport de M. Walter Stucki, il semble que celui-ci ait dit au téléphone à M. Rothmund qu'il s'efforcera de le faire parvenir à Berne à la fin de cette semaine.

E. d. H.
15.9.1942.

Dodis



16.9.42 P-5.

J'en suis d'accord si avec l'une ou l'autre

des solutions

Il faut intervenir et assister en France

L'aspect

fait autour de ce problème devient de plus en plus dangereux.

Nous devons

pourtant

savoir que

obten 100

derniers années 2 fois la Suisse

fut à la veille d'une guerre à cause

de réfugiés. Cette fois-ci et on se demandera plus une Angleterre pour "s'interposer"